## COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2021-163 en date du 6 octobre 2021 Décision modificative - Budget PRINCIPAL : Remboursement des frais de la compétence périscolaire du 01/09 au 31/12/2019 et de l'année 2020

L'an Deux Mille Vingt et un, le six octobre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à aux Atelier de la Mine à Lavaveix les Mines, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 30/09/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents: 51 Votants: 52 POUR: 52 Pouvoir: 1 CONTRE: 0 Abstention: 0

Absents excusés: 10 Exprimés: 52

Présents: MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANCAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, DESARMENIEN, FONTVIELLE, BERGER. MÉANARD, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs: MM. GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT

Excusés: MM. BOUDINEAU, BRUNET, D'HULSTER, DESCLOUX, JOULOT,

PERRIER F, PLAS, ROULLAND, SIMONET B, WELZER.

Secrétaire de séance : Jean-Louis FAUCONNET

Rapporteur: Patrice MORANÇAIS, Vice-président

Dans le cadre du remboursement des frais de la compétence « périscolaire » du 01/09 au 31/12/2019 ainsi que sur l'année 2020, pour un montant total de 515 090 €, les crédits budgétaires prévus initialement au compte 65888 doivent être virés sur le compte 62875. Il convient donc de prendre la délibération ci-dessous :

## OBJET DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

## Virement de crédits – Section de fonctionnement

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT® / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE S	MONTANTS(€)	COMPTE S	MONTANTS(€)
Remb. frais aux communes membres du GFP			62875	515 090,00
Autres	65888	515 090,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		515 090,00		515 090,00

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 14 octobre 2021

**Alexandre VERDIER** 

Pour copie conforme, le 14 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20211006-2021-163-DE Date de télétransmission : 14/10/2021 Date de réception préfecture : 14/10/2021